Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Document Statut du personnel: valeur juridique

Par sundibed

Bonjour,
Je suis cadre dans une entreprise de 70 salariés dans laquelle un document Statut du Personnel a été établi en 2013 et est applicable à tous les salariés. Ce document énumère les acquis sociaux, obligations, conditions de congés etc. Dans ce document, une prime est mentionnée et versée à tous les salariés sans distinction.

Cependant, les cadres ne la perçoivent pas. La direction me répond que cette prime n'est pas pour les cadres et que nos contrats de travail ne mentionnent pas le versement de cette prime. Mais, les contrats des salariés non-cadres ne mentionnent pas non plus cette prime et cela n'empéche pas le versement de la prime pour ces salariés.

La direction me répond que le document Statut du Personnel (énumérant toutes ces primes) n'a aucune valeur juridique et que ce n'est pas un accord. Qu'en pensez-vous?

Bien cordialement.

Par morobar

Bonjour,
Il faut examiner ce texte pour vérifier s'il s'agit d'un règlement intérieur ou pas.
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1905]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1905[/url]